

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de CIBOURE Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en application des articles L123-10 et R 123-19 du code de l'Urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ciboure.

Le dossier sera déposé à la Mairie de Ciboure - Service Urbanisme - bâtiment Denek - Batean.

Le public pourra en prendre connaissance :

**du 13 décembre 2012 au 14 janvier 2013, aux jours
et heures d'ouverture des bureaux:**

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00.

et chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par voie postale au Commissaire Enquêteur Service Urbanisme Mairie de Ciboure.

M. Alain PONSOT a été désigné comme Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Il recevra les observations du public au service Urbanisme les jours et heures ci-après:

le jeudi 13 décembre 2012 de 9 h 00 à 12 h 00

le jeudi 27 décembre 2012 de 9 h 00 à 12 h 00

le lundi 14 janvier 2013 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne intéressée pourra, à compter du 18 février 2013, demander communication du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur auprès du Service Urbanisme de la Mairie.

Fait à Ciboure, le 26 novembre 2012

Le Maire

Guy Poulou

